

Marseille, le 06 JUL. 2020

Le Directeur Général des Services

COURRIER ARRIVE Monsieur Jean-Yves MIAUX
Boulevard de la Paix

2020 31

49, La Canebière
CS 80024

22 JUL. 2020 13232 MARSEILLE CEDEX 01

Vos réf : LRAR n° 1 177 920 2580 7
Nos réf : DAASGE-40470DT/2020-06-55090
Dossier suivi par : Philippe GIRAUD

Objet : procès-verbal de prise en gestion de l'avenue des Pâquerettes dans le cadre des travaux d'élargissement et de requalification 13014

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu retourner à mes services, par courrier de juin 2020, le projet de procès-verbal de cession des voiries, pour le boulevard des Pâquerettes 13014 Marseille.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, en retour, la copie d'un exemplaire signé du procès-verbal valant remise en gestion des voies et réseaux.

Je vous informe qu'à compter de ce jour, cette voie est prise en gestion sur la totalité de son emprise par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Toutefois, il convient de régulariser le statut foncier des zones élargies.

J'ai donc chargé les services de la Direction du Foncier et du Patrimoine de la Métropole de procéder à cette acquisition.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.



Dominin RAUSCHER

AMP

MARSEILLE

Aménageur : SOLEAM

NOM DES VOIES

Avenues des Pâquerettes
Chemin de St Mitre à Four de Buze section Pâquerettes
Aygadier
Tronçon Allée des Tröenes / Traverse des Caillols

Opération Pâquerettes

ZAC des Hauts de Sainte-Marthe

Localisation Marseille 13013

**Procès-Verbal valant prise en gestion des
voies, réseaux et dépendances ou ouvrages de
génie civil**

Élargissement et requalification de l'Avenue des Pâquerettes

1/ Description des travaux

1/ Les travaux d'aménagement des voies Avenues des Pâquerettes jusqu'à la traverse des Caillols et Chemin de St Mitre à Four de Buze entre l'avenue des Pâquerettes et la rue des Aygadier au sein de l'opération « la ZAC DES HAUTS DE SAINTE MARTHE » ont été réalisés dans le cadre de 3 marchés de travaux distincts:

- Marché de désamiantage et déconstruction d'un presbytère à Saint Mitre (n°17.57) confié à l'entreprise « ORTP ».

Les travaux consistaient en :

1. Pré-curage du presbytère.
2. Désamiantage de l'intégralité des matériaux amiantés référencés dans le diagnostic amiante avant démolition.
3. Curage du presbytère.
4. Démolition des superstructures et purge des infrastructures du bâtiment.
5. Evacuation de tous les matériaux liés à la présente opération.
6. Remblaiement, clôture et remise en état des sols.

- Marché Travaux de requalification et d'élargissement de l'avenue des Pâquerettes et d'un tronçon du Chemin de Saint Mitre à Four de Buze (n°16.57 –) confié à l'entreprise « GAGNERAUD CONSTRUCTION »

Les travaux consistaient en :

- Travaux de VRD avec notamment :

1. Les installations de chantier et prestations générales d'études liées à la VRD ;
2. Les travaux préparatoires de libération des emprises ;
3. Les démolitions diverses y compris évacuation des gravats ;
4. Les terrassements généraux et en tranchées, en terrain de toute nature ;
5. Les opérations de purge, de substitution et de nivellement pour la constitution du fond de forme,
6. La mise en place de structures de chaussées (provisoires et définitives)
7. Les raccordements aux voies adjacentes, bordures, trottoirs ;
8. La création d'avaloirs et leurs raccordements sur le réseau d'assainissement existant ;
9. Les branchements de défense incendie du réseau AEP
10. La mise en place d'un nouvel éclairage public
11. La détection et protection des réseaux existants, la mise à niveau d'ouvrages existants ;
12. La signalisation de police verticale et horizontale, de chantier et définitive, y compris les massifs ;
13. La signalisation de jalonnement, de chantier et définitive, y compris la réalisation des massifs ;

14. Le mobilier urbain ;
15. Le Génie Civil du réseau d'éclairage ;
16. La mise en place de supports pour l'éclairage provisoire, la maintenance, l'entretien et l'enlèvement
17. La signalisation lumineuse de trafic provisoire (chantier), y compris son déplacement, sa maintenance et son entretien

- Travaux nécessaires à la réalisation des murs de soutènement, avec notamment :

1. Les terrassements généraux, en terrain de toute nature nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
2. La réalisation des murs de soutènement ;
3. La réalisation des murets ;
4. La mise en œuvre des clôtures et garde-corps en tête des murs et murets ;
5. La réalisation des tirants d'ancrage ;
6. La mise en œuvre de gabions.

• Marché de prestations similaires au marché initial 16.57 – Travaux de requalification et d'élargissement de l'avenue des Pâquerettes et d'un tronçon du Chemin de Saint Mitre à Four de Buze (n°18.23) confié à l'entreprise
« GAGNERAUD CONSTRUCTION »

Les travaux consistaient en :

- Travaux de VRD avec notamment :

18. Les installations de chantier et prestations générales d'études liées à la VRD ;
19. Les travaux préparatoires de libération des emprises ;
20. Les démolitions diverses y compris évacuation des gravats ;
21. Les terrassements généraux et en tranchées, en terrain de toute nature ;
22. Les opérations de purge, de substitution et de nivellement pour la constitution du fond de forme,
23. La mise en place de structures de chaussées (provisoires et définitives)
24. Les raccordements aux voies adjacentes, bordures, trottoirs ;
25. La création d'avaloirs et leurs raccordements sur le réseau d'assainissement existant ;
26. Les branchements de défense incendie du réseau AEP
27. La mise en place d'un nouvel éclairage public
28. La détection et protection des réseaux existants, la mise à niveau d'ouvrages existants ;
29. La signalisation de police verticale et horizontale, de chantier et définitive, y compris les massifs ;
30. La signalisation de jalonnement, de chantier et définitive, y compris la réalisation des massifs ;
31. Le mobilier urbain ;
32. Le Génie Civil du réseau d'éclairage ;

33. La mise en place de supports pour l'éclairage provisoire, la maintenance, l'entretien et l'enlèvement
34. La signalisation lumineuse de trafic provisoire (chantier), y compris son déplacement, sa maintenance et son entretien

2/ Constatation de l'achèvement des missions techniques de la SOLEAM (l'aménageur)

Vu le dossier de remise d'ouvrages joins,

Vu les procès-verbaux de réception :

- Service éclairage ville de Marseille : réception des installations d'éclairage des voies situées avenue des Pâquerettes « TF1 – TF2 – TC - PL 53950 à 53995 » en date du 27 février 2019 ;
- Service éclairage ville de Marseille : réception des installations d'éclairage des voies situées avenue des Pâquerettes « Tranche marché similaire – PL 53996 à 53998 » en date du 27 février 2019 ;
- Direction de l'eau et de l'assainissement : Contrôle préalable à la remise de l'ouvrage « réseau EP/EU », sans réserve, en date du 12 mars 2019 ;
- Pole Voirie Espaces Public Circulation : Accords de principe préalable à la prise en gestion des ouvrages constituant les différentes voies, signés respectivement, en date du 5 septembre 2018 et du 21 décembre 2018 ;
- Direction Propreté et Cadre de Vie – Gestion des espaces arborés et végétalisé : Accords de principe préalable à la prise en gestion des espaces verts de voiries pour les différentes voies, signés respectivement, en date du 27 juillet 2018 et du 4 janvier 2019 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Yves MIAUX, en qualité, Directeur Général, de la SOLEAM, Aménageur.

La Métropole Aix Marseille Provence, représentée par son Directeur Général des Services, M. Domnin RAUSCHER, dresse le présent procès-verbal valant constatation de l'achèvement des missions techniques de la SOLEAM (l'aménageur) concernant les travaux de réalisation des voies ou ouvrages de génie civil susvisés et dont les emprises sont matérialisées sur le plan en annexe.

3/ Propriété et gestion des voies ou ouvrages de génie civil réalisés

Jusqu'à la signature des présentes constatant le parfait achèvement de la mission de, la SOLEAM (l'aménageur), les services des collectivités ont assuré à titre provisoire la gestion et l'entretien des ouvrages constituant les voies réalisées.

Ces charges sont définitivement transférées ce jour à la Métropole Aix Marseille Provence.

Les procès-verbaux de réception ci-avant rappelés identifiant les différents services concernés pour chaque collectivité.

La propriété des voies réalisées sera transférée à la Métropole Aix Marseille Provence aux termes d'actes notariés à établir avec la SOLEAM.

Fait à Marseille, le 22 mai 2020

Pour (l'aménageur) la SOLEAM
Le Directeur Général,



M. Jean-Yves MIAUX

Pour AMP
Le Directeur Général des Services,



M. Domnin RAUSCHER

Liste des annexes :

- Dossier de remise des ouvrages exécutés
- DUIO
- Procès-verbal des opérations de pré-remis et accord de principe préalable à la prise en gestion des espaces verts de voiries.
- Procès-verbal des opérations de pré-remis et accord de principe préalable à la prise en gestion des voies et dépendances ou ouvrage de génie civil pour les secteurs Pâquerettes et Pèbre d'ail
- Procès-verbal de réception du service éclairage
- Contrôle préalable à la remise des réseaux EP/EU
- Plan parcellaire du domaine public projeté